AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2558
FR0000121964-FS0790

20 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2020, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juillet 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE sur le marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), lequel ne détient plus aucun titre de la société KLEPIERRE au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société Citigroup Global Markets Limited a franchi en baisse les mêmes seuils.